

Challenges mensuels 'in situ'

Après le succès engendré en 2020 par nos activités connectées (in-situ), il a été décidé de récompenser autrement cet engagement. Ainsi, il sera possible pour tout marcheur, coureur, ou coureur cycliste de demander à recevoir une médaille évolutive, en fonction du nombre d'activités réalisées.

PRINCIPE:

1/ Ne seront prises en compte que les activités « in-situ » organisées par le CSSD, ou exceptionnellement en partenariat, depuis le 8 mai 2020, hors marches entrant dans la validation de la « médaille commémorative ». Les challenges de cyclisme sont également comptabilisés.

- 2/ Totaliser 10 activités cumulant 100 km minimum, (*)
- 3/ Pas de notion de saison ou d'année, le programme est « au fil de l'eau ».
- 4/ Un E-diplôme accompagnera chaque médaille.



Sur cette médaille, par tranche de 10 activités, pourra être apposé un chiffre, sur demande, « 2 » pour 20, « 3 » pour 30 ... avec un nouvel Ecertificat.

Le formulaire de demande en annexe est à adresser uniquement par mail. (*) Les challenges sur plusieurs jours sont considérés en distance totale.

Liste des activités entrant dans ce programme : Liste in situ

Le formulaire de demande est ici : https://forms.gle/Xb22RVt7jDiZh4o48



Récompenses de quelques challenges 'in-situ', commémoratifs ou caritatifs.



